

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 22/11/2023

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
Résidence Val de Chevré
52 rue Jean-Marie Pavy
35340 LA BOUEXIÈRE

**Objet : Inspection de l'EHPAD « Résidence Val de Chevré »
LA BOUEXIÈRE**

P. J. : 2 tableaux

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 2C 168757 6834-1

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 10 juillet 2023 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les trois prescriptions envisagées – aucune sur les recommandations - à l'issue de l'inspection relative à la prise en charge médicamenteuse de l'EHPAD « Résidence Val de Chevré », sise 52 rue Jean-Marie Pavy à La Bouëxière (35) réalisée le 29 mars 2023.

Je prends acte, à la lecture des éléments contradictoires que vous m'avez fait parvenir par courrier daté du 10 août 2023 et reçu dans mes services le 22 août 2023 que les trois écarts à la réglementation perdurent.

Je maintiens donc les prescriptions 1 et 2 inscrites dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Je maintiens en partie la prescription 3 du tableau précédent dans la mesure où vous envisagez une première démarche pour prendre en compte cette dernière prescription.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à suivre l'ensemble des recommandations listées dans le tableau 2.

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

